

DEC 24/2018

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017-2018

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 26 septembre 2018

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 26 septembre 2018

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Proposition de virement de crédits n° DEC 24/2018 à l'intérieur de la
section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2018**

E 13463



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 21 septembre 2018
(OR. en)**

12419/18

FIN 706

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Günther OETTINGER, membre de la Commission européenne
Date de réception:	21 septembre 2018
Destinataire:	Monsieur Hartwig LÖGER, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 24/2018 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2018

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 24/2018.

p.j.: DEC 24/2018



BRUXELLES, LE 21/09/2018

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2018
SECTION III - COMMISSION TITRES: 05, 07, 14, 22, 23, 34

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 24/2018**ORIGINE DES CRÉDITS**

DU CHAPITRE - 05 05 Instrument d'aide de préadhésion -- Agriculture et développement rural

POSTE - 05 05 04 02 Soutenir le développement économique, social et territorial et l'alignement progressif connexe sur l'acquis de l'Union CE -13 015 198,00

DU CHAPITRE - 0506 Aspects internationaux du domaine politique «Agriculture et développement rural»

ARTICLE - 05 06 01 Accords internationaux en matière agricole CE -2 767 940,00

DU CHAPITRE - 0702 Politique environnementale au niveau de l'Union et au niveau international

ARTICLE - 07 02 04 Contribution aux accords multilatéraux et internationaux sur l'environnement CE -402 743,00

DU CHAPITRE - 1402 Douane

ARTICLE - 14 02 02 Adhésion à des organisations internationales dans le domaine de la douane CE -5 301,00

DU CHAPITRE - 2303 Mécanisme de protection civile de l'Union

POSTE - 23 03 01 02 Prévention des catastrophes et préparation aux catastrophes dans les pays tiers CE -750 000,00

POSTE - 23 03 02 02 Réaction rapide et efficace par des interventions d'urgence en cas de catastrophe majeure dans les pays tiers CE -3 000 000,00

DU CHAPITRE - 3402 Action pour le climat au niveau de l'Union et au niveau international

ARTICLE - 34 02 04 Contribution aux accords multilatéraux et internationaux sur le climat CE -58 818,00

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 2204 Instrument européen de voisinage

POSTE - 22 04 01 04 Soutien au processus de paix et aide financière à la Palestine et à l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) CE 20 000 000,00

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

05 05 04 02 - Soutenir le développement économique, social et territorial et l'alignement progressif connexe sur l'acquis de l'Union

b) Données chiffrées à la date du 14/09/2018

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	131 000 000,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	131 000 000,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00
5 Crédits disponibles (3-4)	131 000 000,00
6 Prélèvement proposé	13 015 198,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	117 984 802,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1)	9,94 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 14/09/2018	13 015 198,61
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du virement

Les recettes affectées provenant de recouvrements issus d'anciens projets mis en œuvre essentiellement en Turquie sont devenues disponibles au cours de l'exercice et seront utilisées. Un montant équivalent de 13,0 millions d'EUR en crédits d'engagement peut par conséquent être mis à disposition.

I.2

a) Intitulé de la ligne

05 06 01 - Accords internationaux en matière agricole

b) Données chiffrées à la date du 14/09/2018

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	7 228 000,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	7 228 000,00
4 Crédits déjà utilisés	4 460 059,15
5 Crédits disponibles (3-4)	2 767 940,85
6 Prélèvement proposé	2 767 940,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	0,85
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1)	38,29 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 14/09/2018	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du virement

Les contributions effectivement versées par l'UE à l'Organisation internationale du sucre, au Conseil international des céréales et au Conseil oléicole international ont été plus faibles que prévu dans le budget 2018; un montant de 1,8 million d'EUR ne sera donc pas utilisé.

De plus, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle n'utilisera pas le montant de 1,0 million d'EUR inscrit au budget 2018, étant donné que la procédure d'adoption des propositions de la Commission relatives à l'adhésion de l'Union européenne à l'acte de Genève de l'arrangement de Lisbonne (décision du Conseil sur l'adhésion et règlement du Parlement européen et du Conseil concernant la mise en œuvre de l'adhésion) a pris bien plus de temps que prévu. La procédure législative concernant les deux propositions au sein du Parlement européen et du Conseil ne sera pas terminée avant la fin de l'année. Au total, 2,8 millions d'EUR peuvent être mis à disposition.

I.3

a) Intitulé de la ligne

07 02 04 - Contribution aux accords multilatéraux et internationaux sur l'environnement

b) Données chiffrées à la date du 14/09/2018

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	3 900 000,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	3 900 000,00
4 Crédits déjà utilisés	3 497 256,57
5 Crédits disponibles (3-4)	402 743,43
6 Prélèvement proposé	402 743,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	0,43
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1)	10,33 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 14/09/2018	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du virement

Un montant de 0,4 million d'EUR ne sera pas nécessaire en 2018 en raison des économies substantielles découlant du taux de change et de la non-utilisation de la réserve prévue. Ce montant peut dès lors être mis à disposition.

I.4

a) Intitulé de la ligne

14 02 02 - Adhésion à des organisations internationales dans le domaine de la douane

b) Données chiffrées à la date du 14/09/2018

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	1 152 375,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	1 152 375,00
4 Crédits déjà utilisés	1 113 136,98
5 Crédits disponibles (3-4)	39 238,02
6 Prélèvement proposé	5 301,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	33 937,02
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1)	0,46 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 14/09/2018	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du virement

La contribution annuelle de l'Union à l'Organisation mondiale des douanes a été engagée et intégralement versée. Aucun autre engagement ne sera effectué et le solde de 39 238 EUR peut donc être mis à disposition, dont 5 301 EUR serviront au présent virement.

I.5

a) Intitulé de la ligne

23 03 01 02 - Prévention des catastrophes et préparation aux catastrophes dans les pays tiers

b) Données chiffrées à la date du 14/09/2018

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	5 729 000,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	5 729 000,00
4 Crédits déjà utilisés	4 013 710,53
5 Crédits disponibles (3-4)	1 715 289,47
6 Prélèvement proposé	750 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	965 289,47
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1)	13,09 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 14/09/2018	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du virement

Après révision des besoins jusqu'à la fin de 2018 et sur la base des résultats des appels pour les subventions et du nombre de demandes de missions de conseil, le montant de 0,75 million d'EUR peut être mis à disposition.

I.6

a) Intitulé de la ligne

23 03 02 02 - Réaction rapide et efficace par des interventions d'urgence en cas de catastrophe majeure dans les pays tiers

b) Données chiffrées à la date du 14/09/2018

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	10 392 000,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	10 392 000,00
4 Crédits déjà utilisés	7 050 000,00
5 Crédits disponibles (3-4)	3 342 000,00
6 Prélèvement proposé	3 000 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	342 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1)	28,87 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	296 444,91
2 Crédits disponibles à la date du 14/09/2018	296 444,91
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	0,00 %

d) Justification détaillée du virement

Par définition, il est impossible de prévoir le nombre de fois où sera activé le mécanisme de protection civile de l'Union au cours de l'année, étant donné que ce nombre dépend intégralement des situations d'urgence qui se présenteront et du nombre d'interventions de transport qui seront demandées. Les besoins pour 2018 ont jusqu'à présent été inférieurs à ce qui avait été initialement prévu. Après avoir réservé un niveau adéquat de crédits au cas où une crise surviendrait jusqu'à la fin de l'année, un montant de 3,0 millions d'EUR peut être mis à disposition.

I.7

a) Intitulé de la ligne

34 02 04 - Contribution aux accords multilatéraux et internationaux sur le climat

b) Données chiffrées à la date du 14/09/2018

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	920 000,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	920 000,00
4 Crédits déjà utilisés	861 181,20
5 Crédits disponibles (3-4)	58 818,80
6 Prélèvement proposé	58 818,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	0,80
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1)	6,39 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 14/09/2018	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du virement

Tous les engagements et paiements destinés aux accords multilatéraux et internationaux sur le climat, dus en 2018, ont été honorés. Les crédits restants d'un montant de 58 819 EUR ne sont donc plus nécessaires et peuvent être mis à disposition.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

22 04 01 04 - Soutien au processus de paix et aide financière à la Palestine et à l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA)

b) Données chiffrées à la date du 14/09/2018

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	299 379 163,00
2 Virements	9 020 838,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	308 400 001,00
4 Crédits déjà utilisés	237 050 000,00
5 Crédits disponibles (3-4)	71 350 001,00
6 Renforcement demandé	20 000 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	91 350 001,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1)	6,68 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	3 156,32
2 Crédits disponibles à la date du 14/09/2018	3 156,32
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	0,00 %

d) Justification détaillée du virement

La Commission propose de renforcer le budget de l'Instrument européen de voisinage (IEV) de 20 millions d'EUR en crédits d'engagement afin d'apporter une contribution supplémentaire au budget du programme de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et d'aider l'agence à poursuivre ses opérations jusqu'à la fin de 2018.

Cette contribution supplémentaire est accordée à la lumière de la réduction récente de la contribution des États-Unis à l'UNRWA de 30 millions d'USD, ce qui s'est traduit par un déficit de financement important pour l'agence. Ce déficit s'établit actuellement à 217 millions d'USD au total, dont 123 millions d'USD au titre du budget du programme et 94 millions d'USD au titre de l'appel d'urgence. En l'absence de contributions supplémentaires, l'UNRWA risque de ne pas être en mesure de maintenir ses opérations essentielles jusqu'à la fin de l'année.

Les opérations de l'UNRWA offrent une planche de salut vitale à des millions de réfugiés de Palestine. Le soutien continu à l'agence est un élément essentiel de la stratégie de l'UE visant à contribuer à promouvoir la stabilité au Moyen-Orient et à assurer la viabilité de la solution fondée sur la coexistence de deux États. Ce soutien est particulièrement important dans le cadre des défis liés à la migration ainsi que des efforts déployés par l'UE pour empêcher la radicalisation.

L'UE contribue chaque année au budget du programme de l'UNRWA depuis 1971. Pour la période 2018-2020, les contributions au budget du programme de l'UNRWA sont régies par la déclaration commune UE-UNRWA, signée conjointement à Bruxelles, le 7 juin 2017, par le commissaire Hahn, la HR/VP Mogherini et le commissaire général Krähenbühl de l'UNRWA. Bien qu'il ne mentionne pas le niveau du soutien financier de l'UE, cet accord garantit à l'agence la prévisibilité indispensable du soutien de l'UE pour la poursuite de ses programmes fondamentaux. La contribution de l'UE au budget du programme de l'UNRWA pour la période 2018-2020 s'élève à 249 millions d'EUR.

Lorsqu'elle accordera ce soutien supplémentaire extraordinaire à l'UNRWA, l'UE insistera sur la nécessité de redoubler les efforts pour réformer à la fois le volet des recettes et celui des dépenses du budget de l'agence.

Des crédits de paiement supplémentaires ne sont pas demandés, les besoins pouvant être satisfaits au moyen des crédits disponibles dans le budget de l'IEV.